



AVIS DE COURSE CHAMPIONNAT DE LIGUE MINI JI HANSA 3.03 DOUBLE

17/18 OCTOBRE 2020
Port Breton
SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST
Grade : 5A

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV).
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.
- 1.3 Les règlements fédéraux et régionaux.

2. PUBLICITÉ de L'EPEUVE (DP)

3.

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. si cette règle est enfreinte, la réglementation World Sailing 20.9.2. S'applique (lien internet Réglementation).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe ; **MINIJI HANDI OPEN VALIDE ET HANSA3.03D.**

3.2 Les bateaux admissibles **DOIVENT SE PRÉINSCRIRE** en complétant le formulaire Google/forms figurant sur le lien suivant et en faisant parvenir les frais d'inscription requis **10€** par personne à **SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST** au plus tard le **MARDI 13 OCTOBRE 2020.**

Lien de préinscription :

https://docs.google.com/forms/d/1hIvOr0m1KsuqvF0A4x_EHq5xfgg1i1W3lISAANI40IY/edit?usp=sharing

Les Préinscrits confirmeront leur inscription le jour de la régata en signant une fiche de confirmation d'inscription pré remplie.

- 3.3 Les concurrents possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un CM de non contre- indication à la pratique de la voile en compétition.
 - ou leur licence club FF Voile mention « adhésion ou pratiquant » accompagné d'un CM de non contre –indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
 - le certificat de jauge ou de conformité.

3.4

- Le certificat de jauge ou de conformité,
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

5.

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
MINIJI £ HANSA	10€ par personne

APRES LE 13 octobre MINUIT LES DROITS SERONT DE 15€

6. PROGRAMME

7.

- 5.1 Confirmation d'inscription : salle de cours

Samedi 17 OCTOBRE 2020 de 11 H à 12H.
Dimanche 8h30 / 9h30.

5.2 Jauge et contrôles : **Sans Objet**

5.

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 17 OCTOBRE 2020	ENTRAINEMENT APRES 15 h	MINIJI £ HANSA
Dimanche 18 OCTOBRE 2020	10 h	MINIJI £ HANSA

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16 h**.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 17/18 OCTOBRE 2020 à la salle de cours.

8. LES PARCOURS

9.

7.1 Les parcours seront de type construit : Parcours SNO numérotés de 1 à 12 édition **2020**,

7.2 L'emplacement de la zone de course bassin SNO /ANCRE

10. SYSTEME DE PENALITE

11.

Pour la classe MINIJI £ HANSA la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12. CLASSEMENT

13.

9.1 **1** course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de **2** courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **3** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10 COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Une coupe sera distribuée au vainqueur.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :



SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST
17, Chemin de Port Breton
44470 CARQUEFOU (Tel 02 40 50 81 51.)